



Compromis signé mais vendeur décédé!!!!!!!

Par francoisfrioux

Bonjour,

Nous avons fait l'acquisition d'un studio dans le but de faire de la location.

La signature du compromis à été faite courant mai 2012, la signature chez le notaire était prévu mi juillet 2012. Or une semaine avant de signer l'acte notarié le vendeur est décédé. Depuis ce jour nous n'avons aucune date de signature de la part des héritiers (mari et deux enfants majeur). Les héritiers souhaite toujours vendre ce bien mais son incapable de nous fournir une date précise de signature. le Notaire des vendeurs nous indique que la succession est compliqué et que sans cette régularisation de succession il ne pourra planifier de date.

Quelles sont nos moyens et solutions pour pouvoir faire accélérer cette succession et signer cet acte.

Le compromis n'indique pas l'obligation des héritiers de faire respecter les choix du vendeur défunt.

Merci de votre aide.